

Lyon, le 20 février 2020

Page 1 / 2

La Région s'engage pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire du Grand Genève français

A travers une convention multipartite, la Région engagera jusqu'à 4 M€ pour améliorer significativement la qualité de l'air dans le Grand Genève français. Cette convention d'une durée de trois ans a été approuvée par la Commission Permanente du Conseil régional le 14 février 2020.

Sur le bassin du Grand Genève, la qualité de l'air représente un enjeu sanitaire fort. Certaines EPCI, membres du Pôle Métropolitain du Genevois Français, sont concernés par la pollution au dioxyde d'azote (NO₂), notamment aux abords des axes de circulation les plus fréquentés. L'année 2018 a également été particulièrement touchée par des dépassements de seuils relatifs à l'ozone.

La Région s'engage pour l'amélioration de la qualité de l'air et signe une convention, d'un montant maximal de 4 M€, avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français pour déployer les actions suivantes :

- Fonds Air Bois et ENR : prime pour le remplacement des anciens appareils de chauffage individuel par des dispositifs plus performants labellisés flamme verte 7 étoiles ou par des ENR
- Renouvellement de la flotte des véhicules publics : aide à l'acquisition des véhicules à motorisation électrique, GNV ou hydrogène pour les EPCI et les communes
- Aménagements, équipements et services pour la mobilité douce : aménagement de pistes cyclables donnant accès à des pôles d'échanges multimodaux (gares, stations de bus...), installation de garages à vélos et trottinettes à proximité des gares et équipement de bornes de gonflage sur les pistes cyclables
- Autopartage et services associés : acquisition de 10 véhicules électriques qui seront mis à disposition de CITIZ, société d'autopartage, et installation des totems aux stations
- Accès P+R et informations voyageurs : mise en place d'un contrôle d'accès au Parking P+R et d'une billetterie combinée (parking + transports en commun).



Lyon, le 20 février 2020

Page 2 / 2

« *La Région s'est engagée avec détermination pour lutter sans relâche contre la pollution dans des zones fortement impactées. Nous avons ainsi ciblé 9 zones prioritaires : Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Valence, Chambéry, Annecy, Vallée de l'Arve et le Grand Genève. Avec les collectivités de ces 9 territoires, nous signons donc des conventions qui nous engagent à investir massivement pour la qualité de l'air.* », déclare **Eric FOURNIER**, Vice-président de la Région délégué à l'Environnement, à l'Energie, au Développement durable et aux Parcs naturels régionaux.

